

## Non respect d'1 accord verbal d'une bijouterie pour reparation

## Par trump, le 25/08/2009 à 16:23

## Bonjour,

j'ai déposé ma bague de fiancaille chez un bijoutier, je lui demande de me remettre un diament de 0.25cts pour remplacer celui que j'avais perdu.

Quelques jours plus tard, il m'appelle au téléphone pour me dire que cela fera 260 euro tout compris. J'accepte. Je passe a la boutique pour chercher le devis, il me répond qu'il n'en fait pas!

Trois semaines plus tard je viens chercher ma bague et a ma grande stupeur le diament est plus petit. Ils avaient retirer le chaton existant et refait un autre chaton plus petit et mis un diament de 0.10cts. Ils m'ont fait une facture parce que je l'ai demandé car ce n'est pas systématique non plus, avec évidemment écrit un diament de 0.10 cts pour 260 euro. A la suite de cela il m'a proposé de retirer le diament et je récupère ma bague et les 260 euro,

A la suite de cela il m'a proposé de retirer le diament et je récupère ma bague et les 260 euro, laisser la bague tel quelle, mettre un 0.25 cts mais allongé financièrement derrière. En dernier recours il m'a proposé de laisser la bague tel quelle et de me rembourser 80 euro sur les 260 dejà versé.

j'ai refusé en bloc car je veux un 0.25 cts pour ce qu'il m'avait proposé: 260 euro.

Est ce que j'ai des chances de gagner au tribunal si je l'attaque pour ne pas avoir respecter notre contrat "oral"?